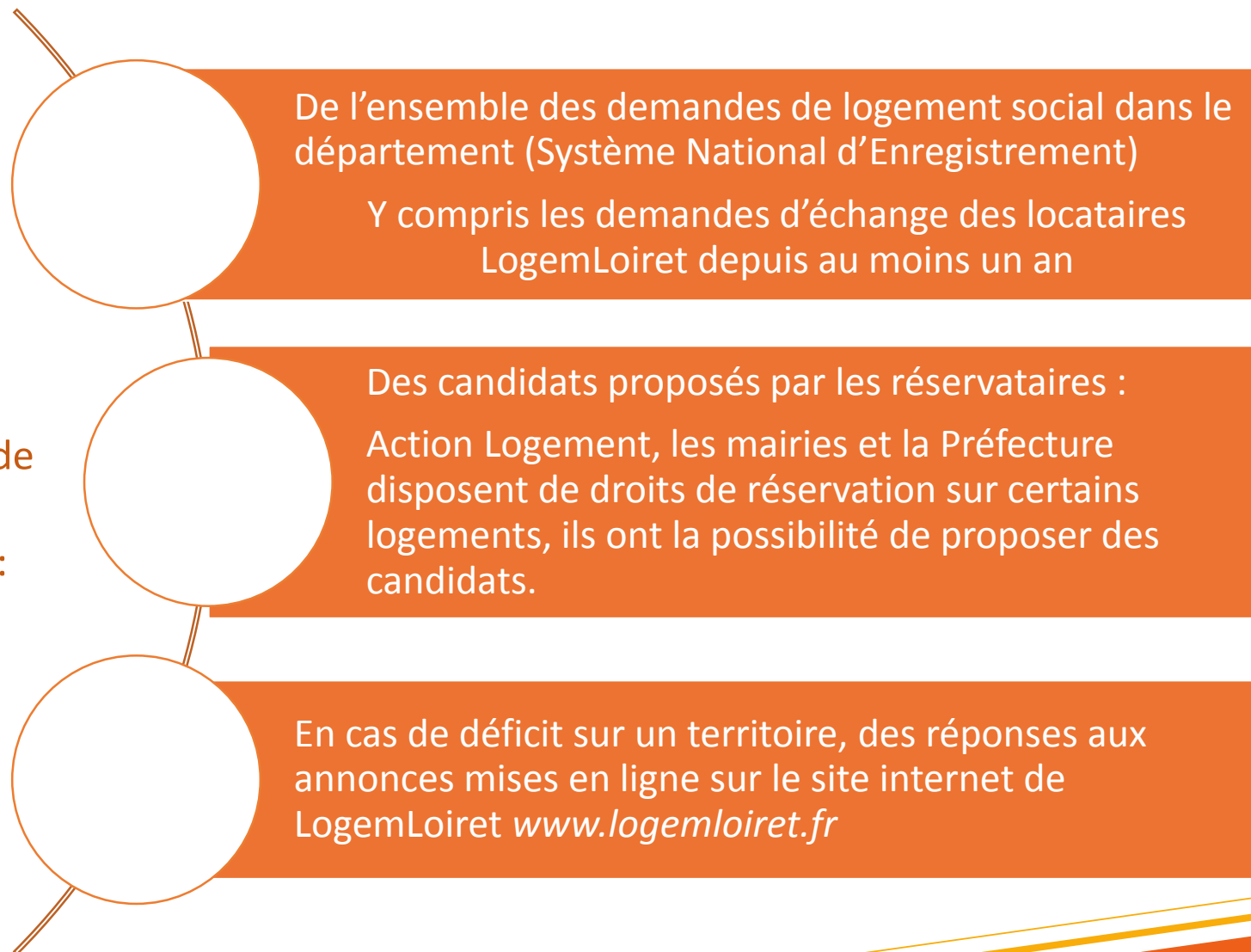


Politique de sélection des candidats



Pour sélectionner des candidats et procéder à un rapprochement de l'offre et de la demande de logement LogemLoiret tient compte :

Politique de sélection des candidats

Orientations d'attributions des logements définies par le Conseil d'Administration

Conformément à l'article R441-9 du Code de la Construction et de l'Habitat

Conditions d'attribution des logements :

Du patrimoine disponible / localisation demandée + typologie demandée + logements spécifiques (PMR, seniors, étudiants ...)

De la composition familiale

Du niveau de ressources / et des conditions de logement ou hébergement actuelles du ménage

Des motifs de la demande (évolution de la situation familiale ou éco, handicap ou raisons de santé, mobilité professionnelle, ...)

De la proximité des équipements et services répondants aux besoins du demandeur

LogemLoiret
tient compte :

Instruction du dossier :

Les dossiers sont examinés pour les positionner sur des logements disponibles. Un entretien accompagne cette étape, pour actualiser ou approfondir les éléments de la demande de logement au regard des pièces justificatives fournies.

Evaluation économique et sociale :

Suivant le parcours locatif ou la situation du ménage, une évaluation de la situation peut être établie avec la CESF de LogemLoiret

L'attribution du logement est soumise à un **passage en commission d'attribution**, instance collégiale qui statue sur tous les dossiers inscrits en fonction de critères objectifs d'appréciation,